

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°21_CC_2022_CCDS

RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVANES

Séance du 22 mars 2022

Date de convocation : 17 mars 2022 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline RÉGIS, Françoise BRUNO FREDOC, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Sylvio BOCAGE, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Johanna HORTH, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX, Célia TARQUIN,

Absents excusés ayant donné procuration :

André Roland BERTHIER à Gaëtan STANISLAS,
Valéria COELHO MACIEL à Martine PAPAIX,
Loriane DECHESNE à Sylvio BOCAGE,
Jean-Raymond HORTH à Lauric SOPHIE,
Diana JAMES à Céline REGIS,
Frédéric LLADERES à Rodolphe HORTH
Céline ZULEMARO à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Eliette BEAUFORT,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Pierre MIRABEL, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« En 2021, le bouleversement mondial a poursuivi sa trajectoire, notamment à travers la crise sanitaire, avec l'apparition des variants : Alpha, Bêta, Gamma, Delta et Omicron. A l'image du monde entier, la Guyane n'a pas échappé aux conséquences désastreuses de cette pandémie, avec des centaines de morts dans nos hôpitaux, l'instauration de nouvelles périodes de confinement et de couvre-feu interminables, paralysant ainsi l'économie guyanaise et amplifiant davantage la dégradation de la crise sociale.

C'est sur ces fonds de crises, que doit s'engager le Rapport d'Orientations Budgétaires, appelé couramment R.O.B lequel fait état des orientations budgétaires de notre EPCI, c'est-à-dire des investissements pluriannuels que nous envisageons. Il vient vous exposer le contexte économique, social et environnemental de notre territoire. Tout en apportant une analyse rétrospective nous permettons de vous rendre compte et d'apprécier la gestion financière de la CCDS, sur les précédentes années.

Aussi, ce ROB, apporte une photographie des grandes orientations du projet de loi de finances, notamment sur l'évolution des concours financiers de l'Etat, au profit de notre communauté de communes.

Ce ROB, est le document central, sur lequel reposera nos Débats d'Orientations Budgétaires (D.O.B), étape indispensable pour concevoir le vote du budget primitif 2022.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Communautaires, malgré ce contexte socioéconomique difficile et garant de la continuité de l'action publique sur notre territoire, c'est avec une forte conviction, qu'en ma qualité de Président de la CCDS et des délégations confiées aux vice-présidents, membres du bureau communautaire, que nous avons pu poursuivre la réalisation de notre programme politique, je pense :

- A l'achèvement des travaux de la déchèterie d'Iracoubo ;
- A l'achèvement des travaux de la déchèterie de Kourou ;
- A la pose de la première pierre de la déchèterie de Sinnamary ;
- A la pose de la première pierre de la Maison des Services au Public à Iracoubo ;
- A la pose des premières pierres pour l'aménagement des criques du territoire des Savanes, sur Sinnamary, Iracoubo et Kourou.
- Au marché du Schéma Directeur d'Assainissement, que la commune de Saint-Elie Bénéficiera, à l'image des autres communes du territoire des Savanes...

Mesdames, Messieurs, je tiens à souligner que ces projets voient le jour, grâce à l'implication et à la solidarité des Maires du territoire des Savanes. Je salue en ce sens :

- Véronique Jacaria, Maire de Saint-Elie ;
- Céline Régis, Maire d'Iracoubo ;
- Jérémie Michel-Ange, Maire de Sinnamary.

Ainsi, nous poursuivons notre volonté de réduire les fractures sociales, les inégalités entre nos populations, avec des mesures d'aides très concrètes pour nos concitoyens par la prise en charge partielle des dépenses des ménages et attributions de subventions, qui seraient pilotées par le centre intercommunal d'action sociale des savanes, à savoir :

- les charges locatives, électricité et eau ;
- les équipements de première nécessité pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité ;
- les frais d'obsèques, de sinistres ;
- les prestations à domicile ;
- le soutien aux associations dans les domaines du sport, de la culture et du social...

Nous faisons aussi, un effort pour réussir la politique environnementale de la Communauté de Communes des Savanes, qui passe par la prévention, la collecte, le tri, le traitement des déchets ménagers, l'assainissement non collectif, la transition énergétique et écologique.

En matière de gestion des déchets, je pense à nos investissements :

- Les travaux de déchèterie de Kourou et de Sinnamary ;
- Le lancement des travaux du centre de transfert des déchets ;
- La création de la plateforme de compostage des déchets verts ;
- La création des unités de broyage de déchets verts à Iracoubo et Sinnamary...

En matière d'assainissement non collectif, je pense :

- A poursuite de l'action d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.
- A poursuivre la campagne de communication (spot audiovisuel, dépliant et affiche) ;
- A la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des communes d'Iracoubo et Saint-Elie...

En matière de politique énergétique, je pense :

- A la réduction de la consommation d'énergie, (isolation des bâtiments publics, éclairage public en LED...) ;
- Au développement des transports doux (achat de voitures électriques, développement des transports collectifs/interurbains propres, covoiturage...) ;
- Au développement des énergies renouvelables (pose de panneaux photovoltaïques sur des équipements publics...).

Si l'action sociale et la politique environnementale, demeurent des priorités, le développement du territoire n'en est pas moins. Il est la colonne vertébrale de notre politique, sans lequel il ne peut y avoir de développement économique, social et environnemental.

En effet, ce budget, tient compte des lourdes conséquences de la crise sanitaire, voilà pourquoi la priorité des priorités sera de soutenir le tissu économique, afin de dynamiser l'emploi et améliorer la fiscalité locale sur notre territoire.

Ainsi, nous recentrons nos actions autour des compétences de l'aménagement du territoire et du développement économique.

En matière d'aménagement du territoire, je pense :

- A l'adoption du Scot des Savanes ;
- A la gestion des Zones d'activités économiques (ZAE) ;
- A l'aménagement des sites naturels et plans d'eau ;
- Au financement de la route de Petit-Saut, afin de permettre le désenclavement de Saint-Elie ;
- A la création d'une maison familiale et rurale (MFR)
- Au port de pêche de Sinnamary et Iracoubo ;
- Au pôle bleu et nautique de Kourou...

En matière de développement économique, je pense :

- A l'attractivité touristique de notre territoire, avec l'office de tourisme intercommunal des Savanes et aux foires ;
- Aux plans structurels (territoire d'industrie, plan pêche, plan d'urgence, plan de convergence et de transformation) ;

- A la construction de la Maison de Service au public ;
- Au programme Leader européen, pour assurer un développement équilibré de notre territoire...

Mesdames, Messieurs les Elus, voilà quelques pistes sur lesquelles reposent le ROB 2022. Nous avons voulu, de la transparence, de la clarté et de la rigueur, dans un environnement caractérisé par l'incertitude et la complexité.

Le vote du budget 2022 se déroulera avant le délai légal du 15 avril 2021 et dans le délai de deux mois ouverts par la date du présent débat d'orientations budgétaires. Le rapport d'orientations budgétaires sera transmis au représentant de l'Etat de la région dans le délai de quinze jours après son adoption. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'EPCI et devra être tenu à la disposition du public dans le délai d'un mois après son adoption.

Le Président

François RINGUET

SOMMAIRE

1- CONTEXTE GENERAL	6
A- Contexte national	6
B- Contexte local.....	9
2- LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCDS ET LES RESULTATS PREVISIONNELS 2021.....	12
A- La situation financière de la CCDS.....	12
A.1 Les recettes de fonctionnement	12
A.2 Les dépenses de fonctionnement	15
A.3 La section d'investissement.....	17
A.4 La situation de trésorerie.....	17
A.5 La dette.....	18
A.6 L'autofinancement.....	19
A.7 Les effectifs.....	21
A.8 Rapport parité homme/femme.....	22
B- les resultats prévisionnels 2021.....	23
3- LES ORIENTATIONS 2022	24
A-Présentation générale du budget 2022.....	26
B- La section de fonctionnement.....	28
C- La section d'investissement	32

Annexes

- Rapport d'activité de la direction de l'aménagement et du développement durable
- Rapport d'activité de la direction de l'action sociale
- Rapport d'activité du dispositif LEADER
- Rapport d'activité de l'office de tourisme intercommunal des savanes

1. LE CONTEXTE GENERAL

A) - LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de finances 2 022 table sur la dépense et l'investissement pour favoriser la croissance. La situation des finances publiques devrait s'améliorer après deux années de crise sanitaire. Le taux de croissance devrait s'élever à 4% après un rebond de 6,25% en 2021 et permettrait au déficit public de diminuer à 5% du PIB contre 8% en 2 021. Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 113,5% du PIB en 2 022 contre 115,3% en 2 021.

Les principaux points du budget 2 022 concernent :

- De nouvelles dépenses pour la croissance avec :
 - o La prolongation de la mise en œuvre du « Plan de relance »,
 - o La poursuite et l'accélération de la transition écologique
 - o La mise en place d'un volet fiscal pour les travailleurs indépendants (transmission d'entreprises facilitée, doublement du crédit d'impôts pour la formation des dirigeants...)
 - o La modification du calcul de l'allocation aux adultes handicapés afin de soutenir les bénéficiaires vivant en couple aux revenus modestes,
 - o La mise en place d'un plan d'investissement pour bâtir la France de 2 030 à hauteur de 34 milliards d'euros dont 3,5 milliards en 2 022
 - o La création d'un revenu d'engagement pour les jeunes permettant aux jeunes de moins de 26 ans sans emploi ou formation, de bénéficier d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 €/mois à compter du 01/03/2022 en contrepartie d'heures de formation ou d'accompagnement durant 6 à 12 mois.
- La mise en place d'un bouclier tarifaire face à la hausse du prix de l'énergie (gaz et électricité) dont le coût est évalué à 5,9 milliards d'euros
- Des mesures en faveur des collectivités locales avec notamment :
 - o L'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements volontaires qui candidateront avant le 30/06/2022
 - o La compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions
 - o Le financement du plan « Marseille en grand »
- La poursuite de la baisse des impôts avec en particulier :
 - o L'exonération de 65% du montant de la taxe d'habitation pour les 20% de ménages les plus aisés ; la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2 023,
 - o Un taux normal d'impôts sur les sociétés qui passe à 25% pour toutes les entreprises afin d'améliorer leur compétitivité
- Le soutien aux secteurs les plus touchés par la crise sanitaire avec :
 - o La prolongation des prêts garantis par l'état jusqu'au 30/06/2022,
 - o La mise en place d'un fonds public de garantie des opérateurs de voyages et de séjour doté de 15 millions d'euros,
- La réforme de la justice financière avec l'autorisation donnée au gouvernement de légiférer par ordonnance pour réformer la justice et la responsabilité des gestionnaires publics. Cette réforme annoncée dans le cadre du programme Action publique 2 022 interviendra au plus tard le 01/01/2023.

Dans son avis du 17/09/2021, le Haut Conseil des Finances Publiques estime que le PLF 2 022 est incomplet car il n'intègre pas l'impact des mesures d'ampleur déjà annoncées par le gouvernement (Grand plan d'investissement, revenu d'engagement...). Il estime en outre, prudente, l'hypothèse de croissance du gouvernement à 6% pour 2 021, et plausible, celle à 4% pour le budget 2 022. Il considère que les prévisions d'effectifs et de masse salariale sont cependant trop basses. Compte tenu du caractère incomplet du document présenté, il considère qu'il ne peut se prononcer sur la prévision de déficit pour 2 022 à -4,8 points du PIB. Enfin, face à un endettement public accru (114 points de PIB en 2 022, soit 17 points de plus qu'en 2 019), le Haut Conseil souligne que la soutenabilité à moyen terme des finances publiques appellent à la plus grande vigilance et qu'il importera que tout surcroît de recettes par rapport aux prévisions, soit consacré au désendettement.

Pour ce qui concerne particulièrement les collectivités locales, la LFI 2 022 prévoit notamment :

- L'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour les départements qui en feront la demande avant le 30/06/2022. La Seine Saint Denis sera le premier département bénéficiaire de cette mesure
- Un montant de DGF stable par rapport à 2 021 et fixé à 26 786 027 022 € (18,3 Mds pour le bloc communal et 8,5 mds pour les départements)
- Un montant de compensation qui ne pourra être de 48 020 650 €. Le montant sera réparti entre les personnes publiques bénéficiaires au prorata des montants perçus en 2 019
- L'habilitation du gouvernement à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics.

- Ainsi, sans préjudice des dispositions du code pénal, sera mis en place un régime d'infractions financières sanctionnant la faute grave dans l'exécution des recettes ou des dépenses ou la gestion des biens des entités publiques leur ayant causé un préjudice financier significatif,
 - Une nouvelle organisation juridictionnelle sera instaurée pour juger des infractions (chambre au sein de la cour des comptes, cour d'appel financière, conseil d'état comme juge de cassation). Elle sera applicable à l'ensemble des agents publics à l'exception des ministres et des élus.
 - De nouvelles règles procédurales seront définies pour garantir les droits des justiciables,
 - Un nouveau régime d'amendes applicables aux infractions sera défini pouvant aller jusqu'à 6 mois de salaires de l'agent public) et une peine complémentaire d'interdiction d'exercer les fonctions d'ordonnateur ou de comptable pour une durée déterminée, sera mise en place,
 - Les dispositions relatives à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables seront abrogées
- La réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement des départements ; La dotation sera désormais attribuée par le préfet de région sous forme de subvention d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local et sur appel à projet.
 - La réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité ; La dotation est étendue aux aménités rurales et devient une dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales. La liste des communes bénéficiaires qui se limitait aux communes des zones Natura 2 000, des parcs marins et des cœurs de parc, est maintenant étendue aux communes situées dans les parcs naturels régionaux
 - La garantie de l'Etat à la Polynésie Française pour un prêt accordé par l'AFD de 300 M€ ; Cet emprunt aux risques et pour le compte de l'Etat (ce qui implique la nécessité d'avoir une garantie de l'Etat) est mobilisé afin de retranscrire l'engagement du Président de la République de soutenir le gouvernement de la Polynésie française dans son plan de relance de 655 M€
 - La poursuite du rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultramarines (+46 M€ soit 118 M€ en 2022) par rapport aux collectivités de l'hexagone. Le rattrapage sera finalisé en 2022 par le moyen d'une augmentation du taux de majoration démographique qui permet de calculer le montant de la DACOM.

Les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 43 211 649 565 € comme suit :

Intitulé du prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveur des collectivités territoriales	LFI 2020	LFI 2021	LFI 2022	%
DGF	26 846 874 416	26 758 368 435	26 786 027 022	0,10%
dotation spéciale pour le logement des instituteurs	8 250 000	6 693 795	5 737 881	-14,28%
compensation des pertes de bases de la TP et de la redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0,00%
FCTVA	6 000 000 000	6 546 000 000	6 500 000 000	-0,70%
Compensation exonération relatives à la fiscalité locale	2 669 094 000	539 632 796	580 632 929	7,60%
Dotations élu local	93 006 000	101 006 000	101 006 000	0,00%
Collectivité de Corse	62 897 000	62 897 000	57 471 037	-8,63%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	466 980 145	465 889 643	439 206 199	-5,73%
Dotations départementales d'équipement des collèges	326 317 000	326 317 000	326 317 000	0,00%
Dotations régionales d'équipement scolaire	661 186 000	661 186 000	661 186 000	0,00%
Dotations globales de construction et d'équipement scolaire	2 686 000	2 686 000	2 686 000	0,00%
Compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 917 963 735	2 905 213 735	2 880 213 735	-0,86%
Tranferts de compensation d'exonération de fiscalité directe locale	451 253 970	413 003 970	388 003 970	-6,05%
Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	-	-		
Dotations de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	4 000 000	4 000 000	4 000 000	0,00%
Dotations de compensation liées au processus de départementalisation de Mayotte	107 000 000	107 000 000	107 000 000	0,00%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822 000	6 822 000	6 822 000	0,00%
Dotations de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle	284 278 000	284 278 000	284 278 000	0,00%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 020 650	48 020 650	48 020 650	0,00%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000 000	27 000 000	27 000 000	0,00%
Neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559 085	122 559 085	122 559 085	0,00%
Polynésie française	90 552 000	90 552 000	90 552 000	0,00%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire		510 000 000	100 000 000	-80,39%
Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels		3 290 000 000	3 641 930 057	10,70%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE		900 000	1 000 000	11,11%
Compensation du fonds des DMTO		60 000 000	-	-100,00%
Collectivités territoriales ou groupements procédant à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers		10 000 000	-	-100,00%
Total	41 246 740 001	43 400 026 109	43 211 649 565	-0,43%

B) - LE CONTEXTE LOCAL

Dans le contexte de la crise sanitaire, le gouvernement a prévu d'étendre le plan de relance national aux outre-mer ; Ainsi pour la Guyane, sur la période 2020-2021, seraient prévus :

- 70 M€ dans l'Est (territoire CCEG),
- 1,664 Mds € pour le centre littoral (territoire CAEL),
- 396 M€ pour les savanes (territoire CCDS),
- 1,162 Mds € pour l'ouest (territoire CCOG).

En outre, la LFI 2022 transpose la décision (UE) 2021-991 du 07/06/2021 relative au régime de l'octroi de mer de la manière suivante :

- En accord avec le droit européen, le seuil d'assujettissement à l'octroi de mer est relevé de 300 000 € à 550 000 € de chiffres d'affaires,
- Le nombre de liste de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation à l'octroi de mer passe de trois à deux.

- La décision de l'UE prévoit un rapport d'évaluation du régime de taxation différenciée ainsi que pour la première fois une liste d'éléments à fournir, l'article de la LFI précise les obligations des collectivités concernées pour qu'elles fournissent à l'Etat au plus tard le 30/06/2025, les éléments nécessaires à la rédaction du rapport.
- Le dispositif d'octroi de mer est poursuivi jusqu'au 31/12/2027

Pour le calcul des dotations versées aux collectivités (DGF, Octroi de mer...) les populations municipales de Guyane ont été officialisées au titre de l'exercice 2 022 comme suit :

	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%	2022
Cayenne	57 614	5,15%	60 580	1,14%	61 268	3,89%	63 652	2,89%	65 493
Rémire-montjoly	23 976	7,24%	25 711	-2,29%	25 122	4,06%	26 143	0,82%	26 358
Matoury	32 427	0,04%	32 440	-1,49%	31 956	3,09%	32 942	1,57%	33 458
Roura	3 713	5,01%	3 899	-2,98%	3 783	-10,39%	3 390	2,01%	3 458
Macouria	11 719	9,26%	12 804	10,92%	14 202	9,86%	15 602	3,95%	16 219
Montsinéry-tonnégrande	2 473	2,30%	2 530	2,33%	2 589	7,07%	2 772	6,67%	2 957
Sous total CACL	131 922	4,58%	137 964	0,69%	138 920	4,02%	144 501	2,38%	147 943
Régina	946	-3,70%	911	-3,84%	876	-1,26%	865	-1,27%	854
Saint-Georges	4 020	1,39%	4 076	1,35%	4 131	1,38%	4 188	1,36%	4 245
Camopi	1 769	1,02%	1 787	1,01%	1 805	1,61%	1 834	1,64%	1 864
Ouanary	165	10,30%	182	9,89%	200	10,00%	220	10,00%	242
Sous- total CCEG	6 900	0,81%	6 956	0,81%	7 012	1,35%	7 107	1,38%	7 205
Kourou	26 221	1,15%	26 522	-3,16%	25 685	-2,83%	24 959	-0,22%	24 903
Sinnamary	2 957	-0,47%	2 943	-0,82%	2 919	-0,82%	2 895	-0,69%	2 875
Iracoubo	1 878	-2,82%	1 825	-1,42%	1 799	-1,45%	1 773	-1,41%	1 748
Saint-Elie	95	54,74%	147	64,63%	242	-10,74%	216	14,35%	247
Sous-total CCDS	31 151	0,92%	31 437	-2,52%	30 645	-2,62%	29 843	-0,23%	29 773
Mana	10 241	3,17%	10 566	3,10%	10 894	3,12%	11 234	3,93%	11 675
Saint-Laurent du maroni	43 600	0,46%	43 799	-2,71%	42 612	6,96%	45 576	4,49%	47 621
Maripasoula	11 856	7,95%	12 798	3,35%	13 227	-9,32%	11 994	-1,27%	11 842
Apatou	8 431	4,69%	8 826	4,70%	9 241	1,51%	9 381	1,08%	9 482
Awala-Yalimapo	1 379	1,02%	1 393	1,29%	1 411	1,35%	1 430	1,33%	1 449
Grand-Santi	6 969	6,59%	7 428	6,60%	7 918	9,85%	8 698	0,93%	8 779
Papaïchton	7 266	10,57%	8 034	-17,00%	6 668	-6,84%	6 212	-7,32%	5 757
Saul	150	0,67%	151	0,66%	152	0,00%	152	0,00%	152
Sous-total CCOG	89 892	3,45%	92 995	-0,94%	92 123	2,77%	94 677	2,20%	96 757
Population Guyane	259 865	3,65%	269 352	-0,24%	268 700	2,76%	276 128	2,01%	281 678

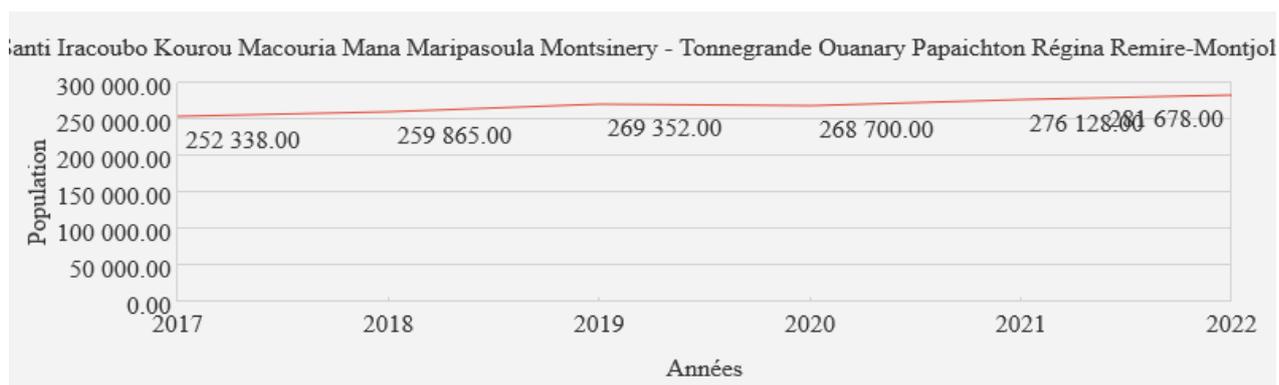
Source Insee - Population municipale

La population municipale de la Guyane en 2 022 progresse de 2,01 % contre +2,76% en 2021.

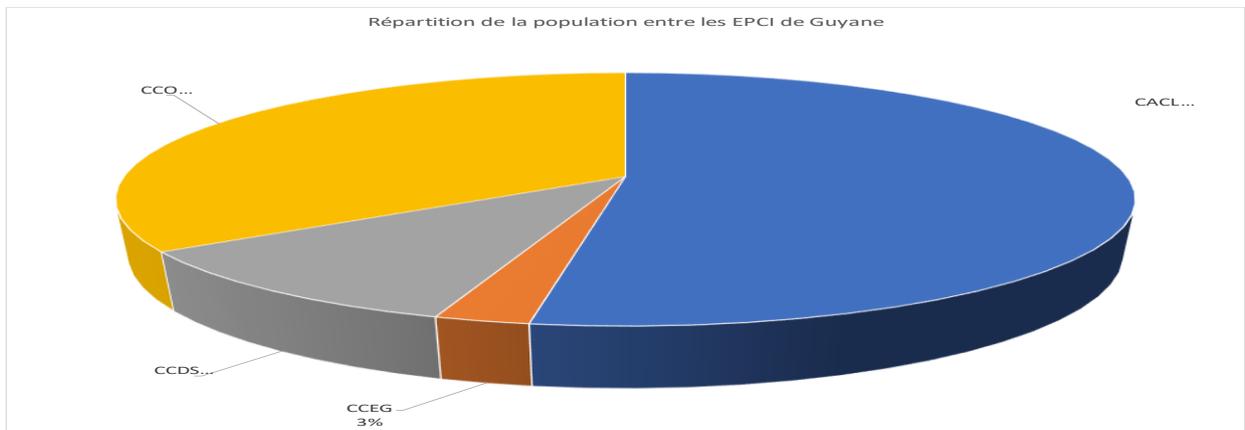
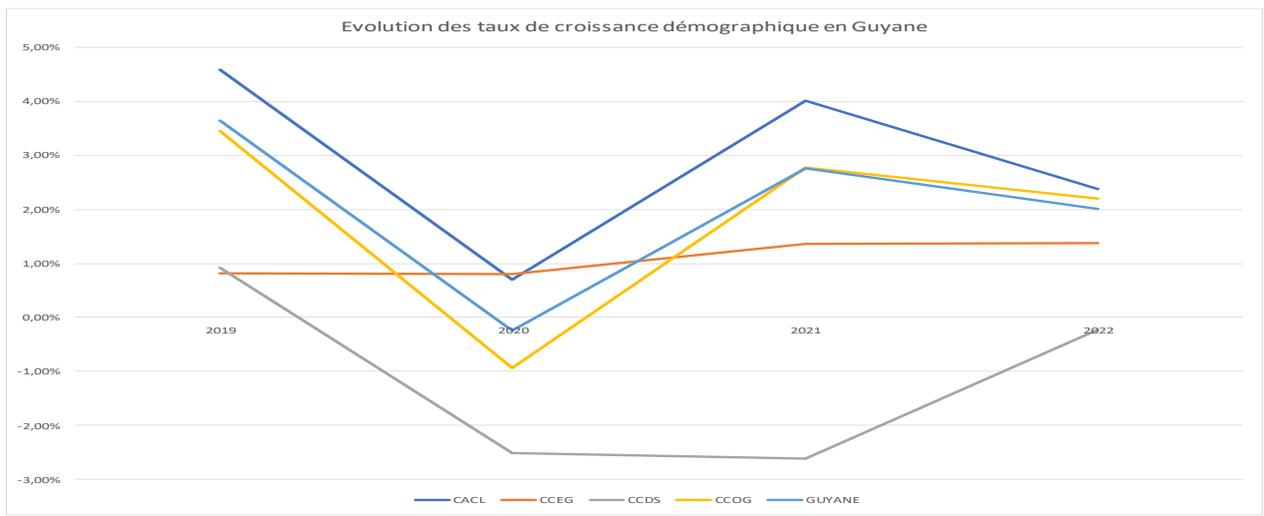
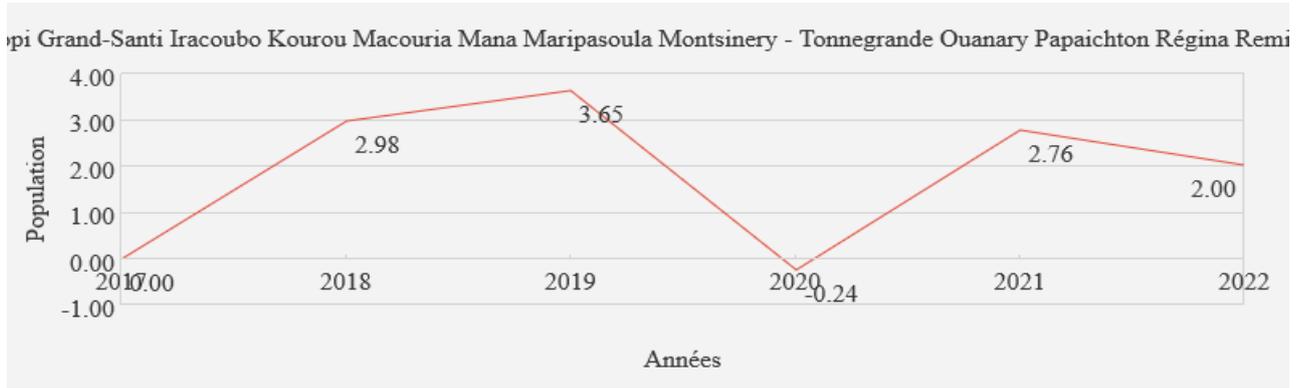
Nonobstant la problématique de la qualité du recensement pointée par les élus ainsi que l'ancienneté des données (la population officielle 2 022 repose sur les données du recensement 2 019), les données font apparaître :

- La poursuite du recul démographique des communes de la CCDS et de la commune de Régina à la CCEG, rendant compte du problème aigu d'attractivité de ces territoires,
- La poursuite du recul de deux communes du fleuve appartenant à la CCOG (Maripasoula et Papaïchton) à un taux certes moins élevé qu'en 2 020 (-1,27% pour Maripasoula contre -9,32% en 2021)
- Le dynamisme démographique de la CACL qui traduit vraisemblablement des migrations de populations en provenance notamment de la CCDS ; Le repli démographique s'accélère cependant sur la commune de Roura, L'évolution favorable de la démographie à la CCOG en dépit du repli de 2 communes du fleuve (Papaïchton et Maripasoula) compte tenu de la croissance de la population de Saint-Laurent du Maroni ; la croissance démographique de la CCOG est cependant inférieure depuis quelques années à celle de la CACL.
- La CCEG demeure un bloc atypique avec une très faible population et un taux d'évolution qui progresse (+1,38% en 2 022 contre +1,35% en 2 021 et une moyenne de 0,90% entre 2017 et 2020).

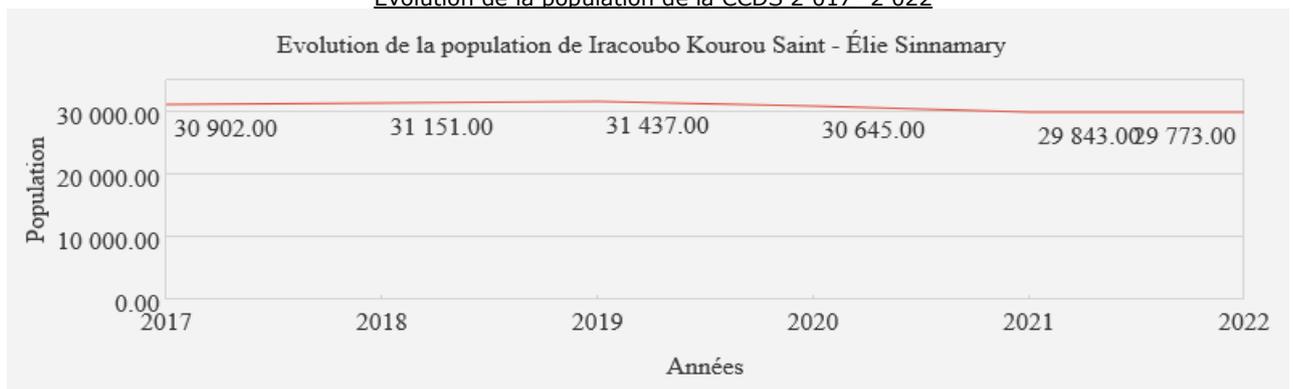
Evolution de la population de la Guyane 2 017- 2 022



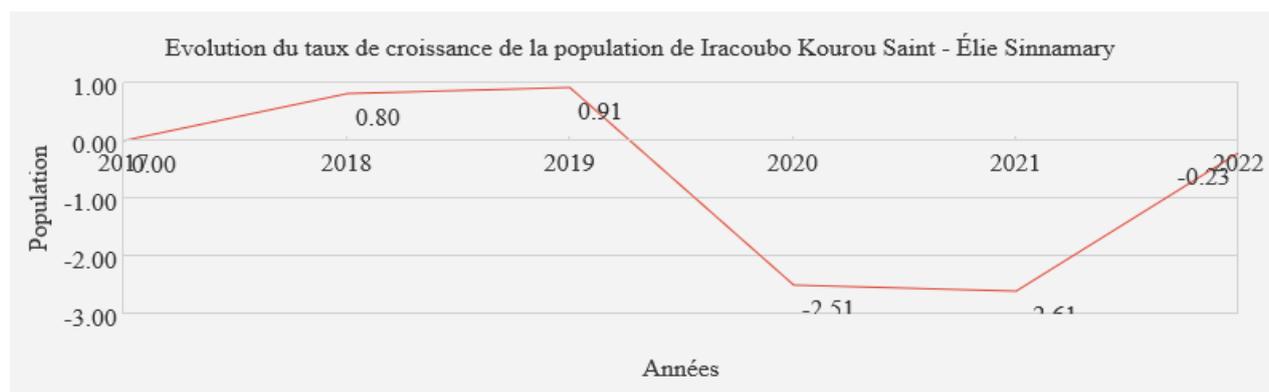
Evolution du taux de croissance de la population de la Guyane 2 017- 2 022



Evolution de la population de la CCDS 2 017- 2 022



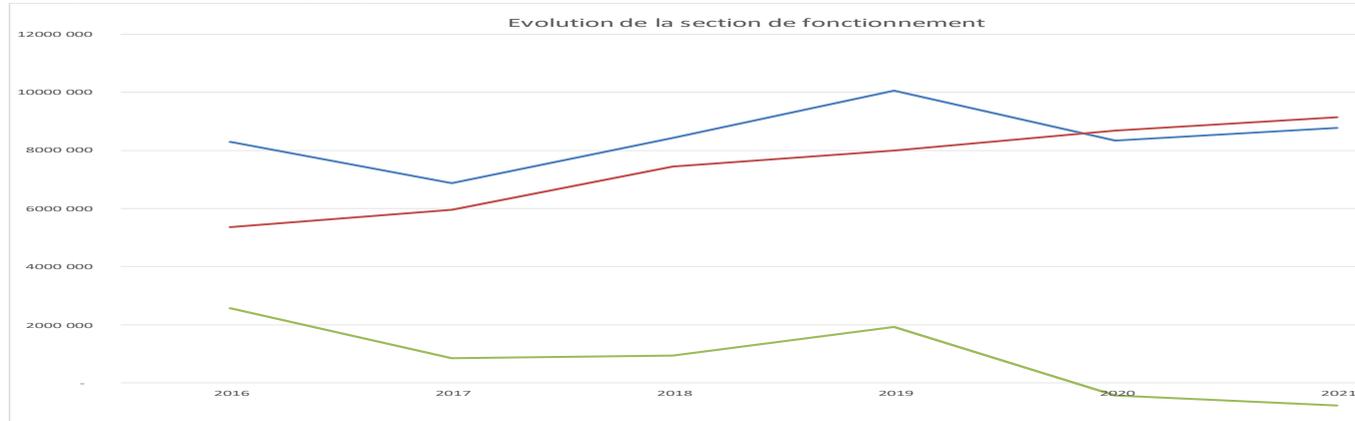
Evolution du taux de croissance de la population de la CCDS 2 017- 2 022



2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCDS ET LES RESULTATS 2021

A) LA SITUATION FINANCIERE DE LA CCDS

Sur la période 2 016-2 021¹, les grandes masses de la section de fonctionnement ont évolué comme suit :



De manière générale, les recettes qui étaient supérieures aux dépenses, compte tenu surtout d'une fiscalité exceptionnelle, deviennent structurellement inférieures aux dépenses à compter de 2 020, traduisant un effet de ciseau durable.

A.1 Les recettes de fonctionnement

Sur la période 2016-2021, les recettes de la section se présentent ainsi :

	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Produits d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	390 994
Impôts et taxes (nets du 014)	3 539 560	7,7%	3 811 354	-5,6%	3 596 020	22,9%	4 420 807	3,3%	4 568 081	-94,3%	259 780
Dotations - participations	3 057 644	-1,9%	3 000 412	-1,2%	2 964 185	19,5%	3 541 075	-4,5%	3 380 468	126,2%	7 647 670
Produits de gestion courante	11 996	153,5%	30 415	-34,1%	20 040	397,5%	99 697	18,0%	117 621	-74,3%	30 216
Atténuation de charges	4 927	99,4%	9 824	64,5%	16 160	-11,5%	14 308	313,8%	59 200	654,5%	446 640
Recettes réelles de fonctionnement	6 614 127	-6,4%	6 852 005	6,7%	6 596 404	12,6%	8 075 887	-11,2%	8 125 370	1,4%	8 775 300
Fiscalité exceptionnelle	1 676 510		16 000		1 834 541		1 966 269		216 998		
Recettes réelles de fonctionnement	8 290 637		6 868 005		8 430 945		10 042 156		8 342 368		8 775 300
Production immobilisée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Production stockée	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Recettes de fonctionnement	8 290 637	-17,2%	6 868 005	22,8%	8 430 945	19,1%	10 042 156	-16,9%	8 342 368	5,2%	8 775 300

Les recettes, hors fiscalité exceptionnelle², ont fortement progressé sur la période passant de 6,6 M€ en 2 016 à 8,8 M€ en 2021 soit une croissance de 32,67% en 5 années en raison principalement d'une excellente dynamique fiscale.

¹ Situation provisoire en 2021

² La fiscalité exceptionnelle résulte de l'extension de l'assiette fiscale et des amendes infligées à certaines entreprises.

Elles se ventilent principalement entre :

- Les dotations de l'Etat qui,
 - o Jusqu'en 2 018, sont constituées de la DGF d'intercommunalité et de compensation qui ont stagné sur la période, au regard d'une part de l'évolution démographique défavorable du bloc communal et d'autre part de la faiblesse des compétences transférées qui ne contribuent pas à la dynamisation du CIF alors que le bloc est faiblement intégré,
 - o A compter de 2019, évoluent fortement, compte tenu des compensations versées par l'état au titre de la suppression de la TH et de l'exonération partielle des bases de CFE
- De l'évolution favorable de la fiscalité directe qui, sans pression fiscale supplémentaire à compter de 2 016, enregistre une croissance de 29% passant de 3 M€ en 2 016 à 4,5 M€ en 2 019

La fiscalité brute et nette de l'établissement se présentent ainsi :

Bases fiscales															
	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Taxe d'habitation (TH)	14 489 000	0,99%	14 633 000	2,74%	15 033 584	-4,31%	14 385 436	0,85%	14 507 104	2,41%	14 857 000	11,09%	16 504 000	-100,00%	
Taxe foncier bâti (TFB)	35 476 000	1,22%	35 909 000	0,56%	36 110 544	1,09%	36 503 066	1,56%	37 074 242	4,41%	38 708 000	0,29%	38 821 000	-26,06%	28 705 000
Taxe foncier non bâti (TFNB)	370 700	1,29%	375 500	5,75%	397 104	0,26%	398 127	6,95%	425 782	1,51%	432 200	-6,13%	405 700	25,46%	509 000
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	35 786 000	1,17%	36 205 234	2,39%	37 070 050	-0,82%	36 764 714	-0,64%	36 528 823	11,21%	40 625 000	1,10%	41 070 000	-46,19%	22 099 000
Taux d'imposition															
	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Taux TH	12,28%	0,00%	12,28%	0,00%	12,28%	-0,16%	12,26%	0,00%	12,26%	0,00%	12,26%	0,00%	12,26%	-100,00%	
Taux TFB	0,00%		0,00%	NS	3,00%	NS	3,00%	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%	0,00%	3,00%
Taux TFNB	3,46%	0,00%	3,46%	0,00%	3,46%	-0,29%	3,45%	0,00%	3,45%	0,00%	3,45%	0,00%	3,45%	0,00%	3,45%
Taux CFE	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%	0,00%	24,56%
Produit fiscal															
	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Taxe d'habitation (TH)	1 779 249	0,99%	1 796 932	2,74%	1 846 124	-4,47%	1 763 654	0,85%	1 778 571	2,41%	1 821 468	11,09%	2 023 390	-100,00%	0
Taxe foncier bâti (TFB)	0		0		1 083 316	1,09%	1 095 092	1,56%	1 112 227	4,41%	1 161 240	0,29%	1 164 630	-26,06%	861 150
Taxe foncier non bâti (TFNB)	12 826	1,29%	12 992	5,75%	13 740	-0,03%	13 735	6,95%	14 689	1,51%	14 911	-6,13%	13 997	25,46%	17 561
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	8 789 042	1,17%	8 892 005	2,39%	9 104 404	-0,82%	9 029 414	-0,64%	8 971 479	11,21%	9 977 500	1,10%	10 086 792	-46,19%	5 427 514
Produit fiscal	10 581 117	1,14%	10 701 930	12,57%	12 047 585	-1,21%	11 901 896	-0,21%	11 876 967	9,25%	12 975 119	2,42%	13 288 809	-52,54%	6 306 225

A pression fiscale constante, le produit fiscal est passé de 10,6 M€ en 2 014 à 13,3 M€ en 2 020 enregistrant une progression de 25,56% résultant :

- D'un effet « taux », du fait de la mise en place en 2 016 d'une fiscalité sur les bases de taxe d'habitation (1,8 M€ de produit en 2016),
- D'effets « bases », en raison de la croissance favorable de l'ensemble des bases (CFE : +14,77% ; TH : +13,91% ; TFB : +9,43% ; TFNB : +9,44%) ; La suppression de la TH et de 50% de l'assiette des impôts de production en 2021 réduit considérablement l'indépendance financière de l'établissement qui se voit priver en totalité, ou en partie, de la dynamique favorables de deux sources importantes de financement. Les bases d'imposition à la CFE et de foncier bâti ont ainsi baissé de respectivement, 46,19% et 26,06% en 2 021.

Les autres recettes fiscales ont évolué ainsi :

Autres recettes fiscales	2 014	%	2 015	%	2 016	%	2 017	%	2 018	%	2 019	%	2 020	%	2 021
IFER	264 136	1,05%	266 913	1,25%	270 261	-5,80%	254 574	1,20%	257 639	7,44%	276 812	0,00%	276 812	10,82%	306 771
TASCOM	72 350	-4,30%	69 239	11,15%	76 957	4,97%	80 780	-7,07%	75 072	24,53%	93 485	0,00%	93 485	-4,42%	89 357
Taxe addit. Frib	64 822	1,34%	65 688	-0,05%	65 657	-0,19%	65 534	1,85%	66 746	2,98%	68 737	0,00%	68 737	1,11%	69 501
CVAE	1 719 950	-4,63%	1 640 306	32,48%	2 173 004	-16,87%	1 806 454	-37,59%	1 127 319	35,14%	1 523 444	0,00%	1 523 444	-35,13%	988 332
DCRTP	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	0,00%	482 699	-1,41%	475 876
TH															232 809
Fraction TVA															1 943 838
Allocations compensatrices	430 642	7,47%	462 809	-57,03%	198 887	45,68%	289 745	55,91%	451 740	32,41%	598 165	0,00%	598 165	788,05%	5 312 011
Autres															
Produits TH/TFNB transférés															
Autres produits fiscaux	3 034 599	-1,55%	2 987 654	9,37%	3 267 465	-8,80%	2 979 786	-17,40%	2 461 215	23,65%	3 043 342	0,00%	3 043 342	209,48%	9 418 495
Fiscalité totale	13 615 716	0,54%	13 689 584	11,87%	15 315 050	-2,83%	14 881 682	-3,65%	14 338 182	11,72%	16 018 461	1,96%	16 332 151	-3,72%	15 724 720

Les autres produits sont constitués pour plus de 50% par la CVAE qui a évolué de manière erratique entre 2015 et 2017. Cependant le repli de 37,59 % en 2018 est à signaler et le produit se redresse progressivement entre 2018 et 2020 passant de 1,1 M€ en 2018 à 1,7 M€ en 2020 ; compte tenu des évolutions législatives, elle ne devrait plus retrouver son niveau de 2016 à 2,2 M€.

Les autres produits ressortent en moyenne à 3 M€ par an jusqu'en 2021 où elles atteignent 9,4 M€ en raison du transfert d'une part, de la fraction de TVA en compensation de la perte de TH et d'autre part, de l'augmentation importante des allocations compensatrices suite à l'exonération partielle des bases de CFE et de foncier bâti des entreprises.

Sur la période, la fiscalité nette de la CCDS évolue de la manière suivante :

	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Fiscalité totale	13 615 716	0,54%	13 689 584	11,87%	15 315 050	-2,83%	14 881 682	-3,65%	14 338 182	11,72%	16 018 461	1,96%	16 332 151	-3,72%	15 724 720
FNGR	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358	0,00%	2 317 358
Attribution de compensation	10 851 486	0,00%	10 851 486	0,00%	10 851 486	-1,61%	10 677 222	0,00%	10 677 222	0,00%	10 677 222	0,00%	10 677 222	0,00%	10 677 222
Autres	34 879	-23,89%	26 546	61,02%	42 744	-100,00%									
Fiscalité reversée	13 203 723	-0,06%	13 195 390	0,12%	13 211 588	-1,64%	12 994 580	0,00%	12 994 580	0,00%	12 994 580	0,00%	12 994 580	0,00%	12 994 580
Produit fiscal net	411 993	19,95%	494 194	325,63%	2 103 462	-10,29%	1 887 102	-28,80%	1 343 602	125,06%	3 023 881	10,37%	3 337 571	-18,20%	2 730 140

Jusqu'en 2015, la CCDS reverse la quasi-totalité du produit fiscal principalement à ses communes membres par le biais de l'attribution de compensation. Ce n'est qu'à compter de 2016 après la mise en place de la fiscalité sur le foncier non bâti, qu'elle acquiert une indépendance financière avec un produit fiscal net qui passe de 2,1 M€ en 2016 à 3,4 M€ en 2020 où il devient légèrement supérieur aux dotations de l'État (3,3 M€). En 2021 cependant, l'évolution des bases conduit à un repli du produit fiscal net de 18,20% à 2,7 M€.

Sur la période, la TEOM évolue comme suit :

	TEOM														
	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Bases TEOM	17 220 944	2,07%	17 576 816	2,22%	17 966 772	0,18%	18 000 000	4,54%	18 817 196	1,33%	19 066 922	0,56%	19 174 379	0,66%	19 300 629
Taux moyen TEOM	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%	0,00%	11,97%
Produit TEOM	2 061 347	2,07%	2 103 945	2,22%	2 150 623	0,18%	2 154 600	4,54%	2 252 418	1,33%	2 282 311	0,56%	2 295 173	0,66%	2 310 285
Total fiscalité perçue	2 473 340	5,05%	2 598 139	63,74%	4 254 084	-4,99%	4 041 702	-11,03%	3 596 020	47,56%	5 306 192	6,15%	5 632 744	-10,52%	5 040 425

Dans le cadre du dispositif de lissage, la pression fiscale moyenne est restée constante et le produit a évolué du fait de l'extension de l'assiette qui a augmenté de 12 % sur la période passant de 17,2 M€ en 2014 à 19,3 M€ en 2021.

En définitive, la fiscalité CCDS, hors rôle supplémentaire, se présente ainsi :

	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Produit fiscal net	411 993	19,95%	494 194	325,63%	2 103 462	-10,29%	1 887 102	-28,80%	1 343 602	125,06%	3 023 881	10,37%	3 337 571	-18,20%	2 730 140
Produit TEOM	2 061 347	2,07%	2 103 945	2,22%	2 150 623	0,18%	2 154 600	4,54%	2 252 418	1,33%	2 282 311	0,56%	2 295 173	0,66%	2 310 285
Fiscalité CCDS	2 473 340	5,05%	2 598 139	63,74%	4 254 084	-4,99%	4 041 702	-11,03%	3 596 020	47,56%	5 306 192	6,15%	5 632 744	-10,52%	5 040 425

Le produit fiscal conservé par la CCDS a fortement augmenté sur la période passant de 2,5 M€ en 2014 à 5,6 M€ en 2020 (+128 %) ; Il se replie néanmoins de 10,52% en 2021.

Les dotations perçues ont évolué de la manière suivante :

Postes	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
74124 - Dotation d'intercommunalité	531 650,00	-19,45	428 224,00	-15,85	360 353,00	5,56	380 406,00	-2,41	371 246,00	-3,45	358 444,00
74126 - Dotation de compensation des groupements de commun	1 737 404,00	-2,78	1 689 126,00	-10,42	1 513 093,00	6,79	1 615 880,00	-1,83	1 586 337,00	-1,97	1 555 095,00
744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	0	0	0	0	0	0	618,6	-100	0	0	1 827,96
74711 - Emplois - jeunes	0	0	9 107,28	-100	0	0	0	0	0	0	0
74718 - Autres	0	0	0	0	14 000,00	-100	0	0	56 550,00	-100	0
7472 - Régions	0	0	0	0	0	0	206 956,13	-100	0	0	0
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	0	0	0	0	58 000,00	368,83	271 922,04	-31,31	186 785,84	-100	0
7478 - Autres organismes	0	0	0	0	0	0	10 000,00	-100	0	0	9 960,00
748313 - Dotation de compensation de la réforme de la taxe	482 699,00	0	482 699,00	0	482 699,00	-0,87	478 490,00	-0,55	475 876,00	0	475 876,00
748314 - Dotation unique des compensations spécifiques à la	3 536,00	-100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74832 - Attribution du fonds départemental de la taxe prof	107 004,00	-7,56	98 912,00	-14,79	84 282,00	-23,91	64 129,00	-0,58	63 754,00	-0,59	63 379,00
74833 - Etat - Compensation au titre de la contribution éc	103 471,00	76,02	182 134,00	84,34	335 747,00	12,86	378 917,00	33,05	504 135,00	868,05	4 880 289,00
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des	0	0	4 620,00	18,27	5 464,00	5,78	5 780,00	1,38	5 860,00	+++	302 799,00
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de t	91 880,00	14,92	105 590,00	4,69	110 547,00	15,77	127 976,00	1,52	129 924,00	-100	0
Total	3 057 644,00	-1,87	3 000 412,28	-1,21	2 964 185,00	19,46	3 541 074,77	-4,54	3 380 467,84	126,23	7 647 669,96

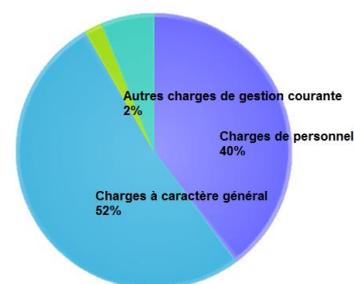
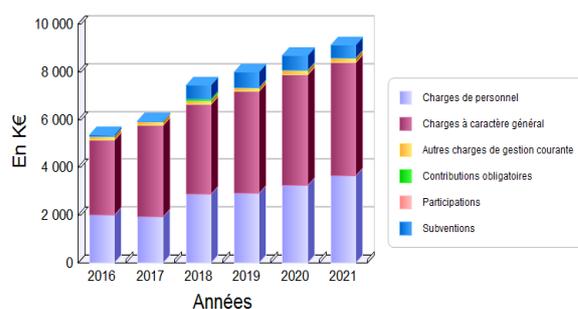
Relativement stable jusqu'en 2020, leur forte croissance en 2021 résulte de la compensation de la contribution économique territoriale.

A.2 Les dépenses de fonctionnement

Sur la période, les dépenses nettes des reversements de fiscalité ont évolué comme suit :

	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Charges de personnel	2 007 924	-2,88%	1 950 057	48,16%	2 889 277	0,47%	2 902 964	12,33%	3 260 880	11,64%	3 640 474
Charges à caractère général	3 137 485	21,70%	3 818 293	-1,75%	3 751 438	13,91%	4 273 313	8,54%	4 638 325	2,30%	4 744 976
Autres charges de gestion courante	128 545	11,46%	143 282	0,27%	143 664	9,30%	157 022	12,51%	176 663	3,31%	182 507
Contributions obligatoires	0	0,00%	0	0,00%	61 573	-100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0
Participations	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0
Subventions	89 195	-45,62%	48 500	1104,87%	584 360	10,27%	644 389	-5,30%	610 246	-6,41%	571 159
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0
Dépenses réelles de fonctionnement	5 363 149	11,13%	5 960 132	24,67%	7 430 312	7,37%	7 977 688	8,88%	8 686 114	5,22%	9 139 115

Les dépenses nettes ont très fortement progressé passant de 5,4 M€ en 2016 à 9,1 M€ en 2021 (+70% contre +32 % pour les recettes nettes hors fiscalité).



Elle se compose à 52% des charges à caractère général qui ont augmenté de 51% sur la période et à 40% des charges de personnel qui ont progressé de 81%.

Les charges à caractère général ont évolué ainsi :

Postes	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
611 - Contrats de prestations de services	2 632 871,16	19,89	3 156 581,76	-7,66	2 914 740,75	6,87	3 115 074,91	13,88	3 547 476,04	9,94	3 900 256,66
6132 - Locations immobilières	72 750,12	-56,35	31 757,05	205,98	97 170,05	29,07	125 416,76	34,62	168 829,77	-7,47	156 210,64
Sous - total	2 705 621,28	17,84	3 188 338,81	-5,53	3 011 910,80	7,59	3 240 491,67	14,68	3 716 305,81	9,15	4 056 467,30
Autres comptes	431 863,71	45,87	629 954,41	17,39	739 526,90	39,66	1 032 821,40	-10,73	922 018,79	-25,33	688 508,44
Total chapitre	3 137 484,99	21,7	3 818 293,22	-1,75	3 751 437,70	13,91	4 273 313,07	8,54	4 638 324,60	2,3	4 744 975,74

Plus de 80% des dépenses se composent :

- Des loyers du siège qui ont fortement évolué (+115%) en raison de la prise à bail de nouveaux locaux afin d'accueillir la croissance des effectifs,
- Des contrats de prestations de services afférents à la gestion des déchets qui ont progressé de 48,13% rendant compte d'une part, de surcoûts liés à l'éloignement du point de traitement des déchets et d'autre part, d'une très forte amélioration du service (collecte et traitement des déchets, collecte du verre, collecte des déchets verts, centre de tri, déchetteries...) en dépit de la baisse relative de la population du bloc communal.

Les autres comptes ont également évolué de manière importante (+59%) passant de 431 K€ à 688 K€ et se déclinent entre une multitude de postes (assurances : 85 K€ ; cotisations : 82 K€...).

Les autres charges de gestion courante évoluent ainsi :

Postes	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
657364 - A caractère industriel et commercial	0	0	0	0	374 264,00	-37,99	232 068,00	50,83	350 016,71	-19,08	283 219,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et	89 195,00	-45,62	48 500,00	-49,2	24 636,00	902,03	246 861,24	-61,61	94 769,00	29,24	122 480,00
6531 - Indemnités	109 760,06	-6,79	102 307,40	2,09	104 449,08	-1,13	103 265,07	-0,3	102 951,16	7,06	110 218,90
657341 - Communes membres du GFP	0	0	0	0	120 000,00	-16,67	100 000,00	0	100 000,00	0	100 000,00
65738 - Autres organismes publics	0	0	0	0	65 460,00	0	65 460,00	0	65 460,00	0	65 460,00
Sous - total	198 955,06	-24,2	150 807,40	356,75	688 809,08	8,54	747 654,31	-4,61	713 196,87	-4,46	681 377,90
Autres comptes	18 785,07	118,12	40 974,33	145,98	100 788,32	-46,66	53 756,45	37,12	73 711,96	-1,93	72 288,25
Total chapitre	217 740,13	-11,92	191 781,73	311,72	789 597,40	1,5	801 410,76	-1,81	786 908,83	-4,22	753 666,15

Les autres charges de gestion courante d'un montant de 217 K€ en 2 016 sont passées à 789 K€ en 2019 compte tenu :

- De la subvention versée à l'OTIS dans le cadre du transfert de la compétence tourisme,
- De la contribution de la CCDS au programme de politique de la ville (120 K€ en 2018 ; 100 K€ par la suite),
- De l'octroi d'une subvention à la mission locale (65 K€)

Elles enregistrent un faible repli depuis 2020 (-1,81% en 2 020 et - 4,22% en 2021).

A.3 La section d'investissement

La section d'investissement se présente ainsi :

	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Capacité d'autofinancement	2 573 484	-67%	857 600	9%	932 762	105%	1 914 524	-122%	-426 521	81%	-771 198
Remb. capital des emprunts	49 239	102%	99 663	2%	101 264	2%	102 891	2%	104 544	2%	106 223
Capacité d'autofinancement nette	2 524 245	-70%	757 937	10%	831 498	118%	1 811 633	-129%	-531 065	65%	-877 421
Dotations, fonds divers et réserves	49 999	37%	68 413	59%	108 780	-12%	96 262	-15%	81 874	108%	170 504
Subventions d'investissement reçues	163 960	15%	188 129	-100%	0	0%	35 000	-100%	0	0%	615 017
Autres versements ou remboursements	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	52 842
Recette réelles d'investissement	213 959	20%	256 542	-58%	108 780	21%	131 262	-38%	81 874	924%	838 363
Immobilisations incorporelles	105 000	-43%	60 313	285%	232 336	-36%	149 455	-81%	28 862	355%	131 255
Immobilisations corporelles	432 938	15%	496 096	-19%	401 410	-67%	131 526	150%	328 655	26%	413 838
Immobilisations en cours	0	0%	152 815	16%	177 316	107%	367 825	13%	414 789	293%	1 630 905
Subventions investissement et équip. versées	381 176	-100%	0	0%	0	0%	0	0%	878 465	-38%	547 000
Opérations sous mandat	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Autres dépenses d'investissement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	7 500
Dépenses réelles d'investissement	919 115	-23%	709 224	14%	811 062	-20%	648 806	154%	1 650 771	65%	2 730 498
Solde invest. (hors cap. emprunt et CA)	-705 155	-36%	-452 683	55%	-702 282	-26%	-517 544	203%	-1 568 897	21%	-1 892 135
Besoin de financement (si négatif)	1 819 090	-83%	305 254	-58%	129 216	901%	1 294 088	-262%	-2 099 962	32%	-2 769 556
Emprunts mobilisés	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
Variation du fonds de roulement	1 819 090	-83%	305 254	-58%	129 216	901%	1 294 088	-262%	-2 099 962	32%	-2 769 556
Fonds de roulement final	4 430 234	7%	4 735 488	3%	4 864 704	27%	6 167 499	-34%	4 067 537	-68%	1 297 981
Dépenses réelles d'inv. sur la période	7 469 476										
Recette réelles d'inv. Sur la période	1 630 779										
Solde de la section	-5 838 697										
CAF nette sur la période	4 516 826										
Besoin de financement (si négatif)	-1 321 870										
Mobilisation d'emprunts	0										
Variation du fonds de roulement	-1 321 870										

Sur la période, le programme d'investissement ressort à 7,5 M€ et a été financé par 1,6 M€ de subventions conduisant à un besoin de financement de 5,8 M€ couvert partiellement par la CAF nette cumulée de 4,5 M€ conduisant à une consommation du fonds de roulement de 1,3 M€.

Le fonds de roulement se dégrade passant de 2,6 M€ fin 2 015 à 1,3 M€ en 2 021.

A.4 La situation de trésorerie

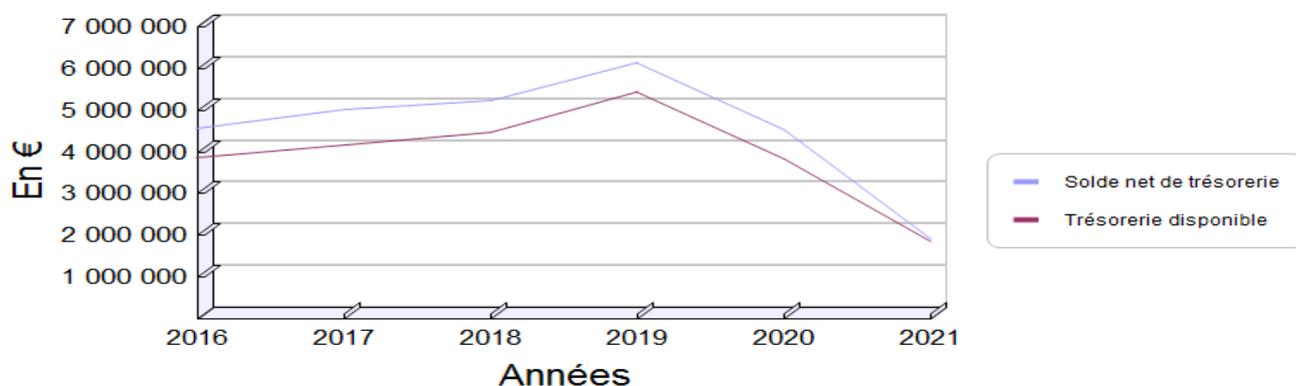
La trésorerie a évolué sur la période comme suit :

	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Compte au trésor	4 552 834	10%	5 022 842	4%	5 229 669	18%	6 161 248	-26%	4 544 165	-58%	1 927 461
Montant d'un jour de dépenses (fonc+inv)	53 542,71	2%	54 875,27	7%	58 603,13	7%	62 685,13	3%	64 594,96	6%	68 412,10
Nombre de jours de trésorerie	85,03	8%	91,53	-3%	89,24	10%	98,29	-28%	70,35	-60%	28,17

Alors que la trésorerie a évolué très favorablement jusqu'en 2019, son recul rapide à compter de 2 020 est une conséquence de la dégradation de la CAF et rend compte des difficultés qui pourraient survenir si l'évolution des flux de dépenses de fonctionnement n'est pas maîtrisée.

La trésorerie disponible ressort comme suit :

Postes	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Trésorerie actif	4 552 834,14	10,32	5 022 841,76	4,12	5 229 668,53	17,81	6 161 248,09	-26,25	4 544 165,37	-57,58	1 927 460,66
trésorerie passif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde net de trésorerie	4 552 834,14	10,32	5 022 841,76	4,12	5 229 668,53	17,81	6 161 248,09	-26,25	4 544 165,37	-57,58	1 927 460,66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	437 402,05	27,97	559 738,25	10,38	617 843,37	-36,04	395 151,59	-24,08	300 011,88	-99,23	2 322,50
Dettes fiscales et sociales	45 074,63	-100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes sur immobilisations	115 088,75	71,74	197 647,82	-83,43	32 741,25	502,27	197 191,90	43,85	283 654,80	-96,95	8 657,67
Dettes envers les budgets annexes non trouvée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retenues de garanties	77 354,19	11,68	86 385,40	9,7	94 768,04	18,71	112 498,79	15,66	130 114,38	-47,72	68 020,46
Total dette à court terme	674 919,62	25,02	843 771,47	-11,66	745 352,66	-5,44	704 842,28	1,27	713 781,06	-88,93	79 000,63
Trésorerie disponible	3 877 914,52	7,77	4 179 070,29	7,3	4 484 315,87	21,68	5 456 405,81	-29,8	3 830 384,31	-51,74	1 848 460,03



A.5 La dette

En 2 015, la CCDS a mobilisé un prêt de 1 600 000€ auprès de l'agence française de développement (AFD) au taux fixe de 1.6%.

Le capital restant dû au 31/12/2021 était de 1 036 176,67€ et compte tenu des remboursements qui seront effectués au cours de l'exercice 2 022 le capital restant à amortir serait de 928 247.36€ :

Date de l'échéance	Capital restant à amortir	Intérêts théoriques	Amortissements	Remboursements
31/03/2022	1 036 176,67€	7 859.42	54 179.65	62 039,07
30/09/2022	982 427.01€	7 425.98	54 613.09	62 039,07

La gestion de la dette est sécurisée au 31/12/2021. Extinction de la dette prévue le 30/09/2030.

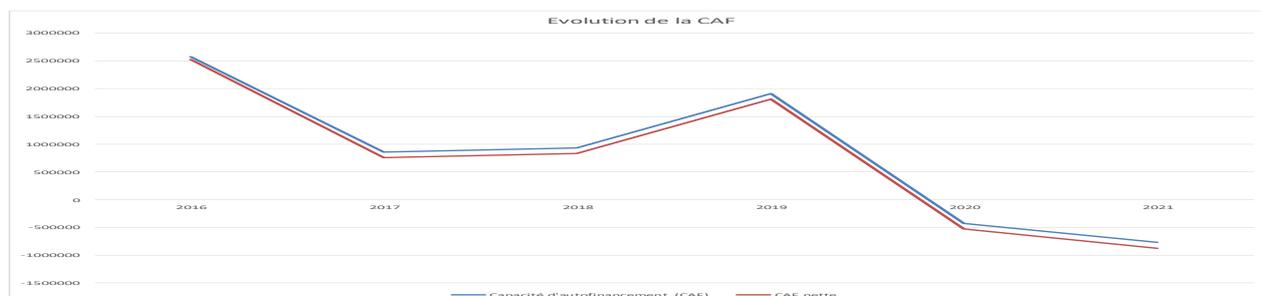
A.6 l'autofinancement

La capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Abondé des recettes propres d'investissement (FCTVA...) elle doit permettre de couvrir le remboursement du capital des emprunts faute de quoi le budget serait déferé par la préfecture à la CRC car ce sont les nouveaux emprunts qui permettraient de rembourser le capital des anciens emprunts.

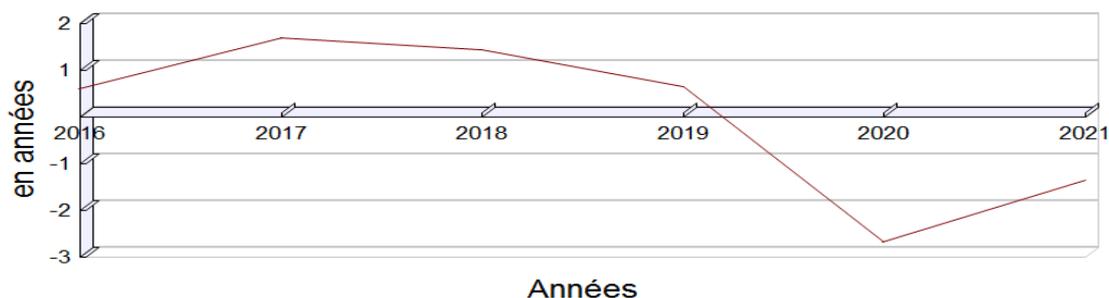
La capacité d'autofinancement tenant compte des recettes fiscales exceptionnelles ressort ainsi :

	2016	%	2017		2018		2019		2020		2021
Capacité d'autofinancement (CAF)	2 573 484	-67%	857 600		932 762		1 914 524		-426 521		-771 198
Remboursement des emprunts	49 239	102%	99 663		101 264		102 891		104 544		106 223
CAF nette	2 524 245	-70%	757 937		831 498		1 811 633		-531 065		-877 421
Encours de dette (Compte 1641 du CG)	1 550 761	-6%	1 451 098		1 349 834		1 246 943		1 142 400		1 036 177
Ratio de désendettement (encours de dette / CAF)	0,60	181%	1,69		1,45		0,65		2,68		1,34
Taux d'épargne brute (CAF / RRF)	31,04%		12,49%		11,06%		19,06%		-5,11%		-8,79%
Taux d'épargne nette (CAF nette / RRF)	30,45%		11,04%		9,86%		18,04%		-6,37%		-10,00%

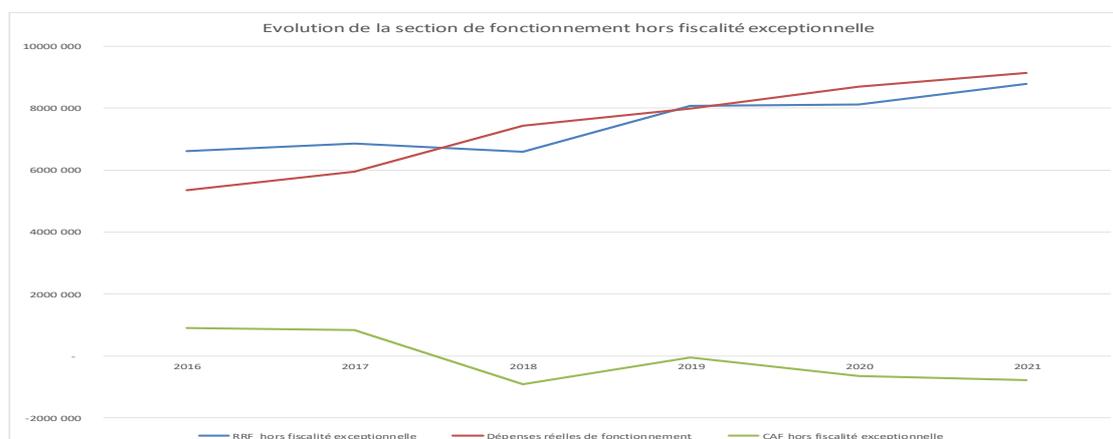


Les CAF nettes et brutes sont largement positives jusqu'en 2019 et reculent de manière importante depuis 2020 (CAF brute de -426 K€ en 2020 et -771 K€ en 2021) conduisant à une forte dégradation du ratio de désendettement.

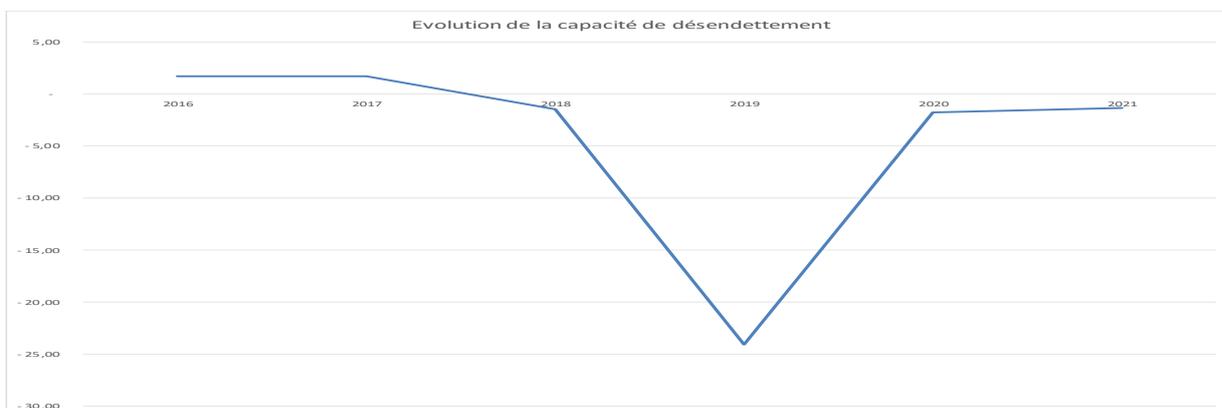
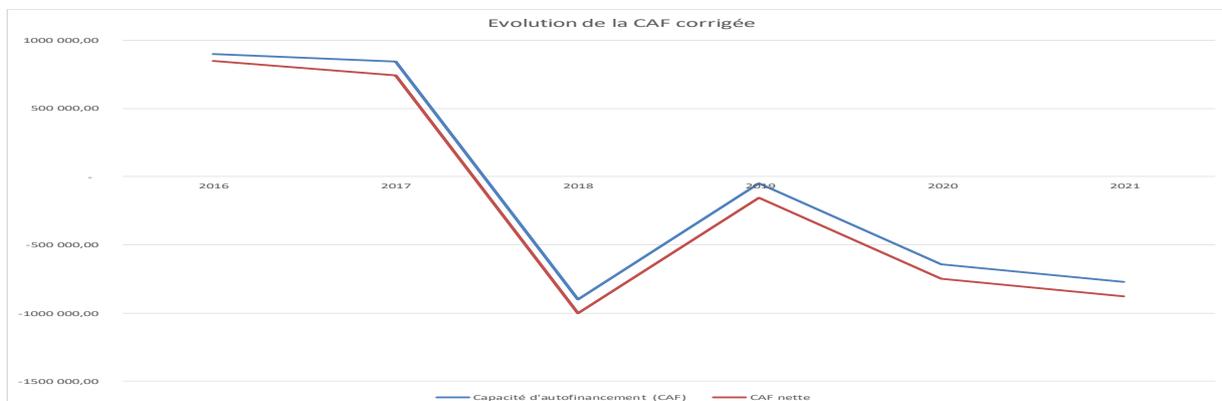
Evolution de la capacité de désendettement



Pendant, corrigée de la fiscalité exceptionnelle, la CAF évolue ainsi :



	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%	2020	%	2021
Capacité d'autofinancement (CAF)	896 974	-6%	841 600	-207%	-901 779	-94%	-51 745	1144%	-643 519	20%	-771 198
Remboursement des emprunts	49 239	102%	99 663	2%	101 264	2%	102 891	2%	104 544	2%	106 223
CAF nette	847 735	-12%	741 937	-235%	-1 003 043	-85%	-154 636	384%	-748 063	17%	-877 421
Encours de dette (Compte 1641 du CG)	1 550 761	-6%	1 451 098	-7%	1 349 834	-8%	1 246 943	-8%	1 142 400	-9%	1 036 177
Ratio de désendettement (encours de dette / CAF)	1,73	0%	1,72	-187%	1,50	1510%	24,10	-93%	1,78	-24%	1,34
Taux d'épargne brute (CAF / RRF)	13,56%	-9%	12,28%	-211%	-13,67%	-95%	-0,64%	1136%	-7,92%	11%	-8,79%
Taux d'épargne nette (CAF nette / RRF)	12,82%	-16%	10,83%	-240%	-15,21%	-87%	-1,91%	381%	-9,21%	9%	-10,00%



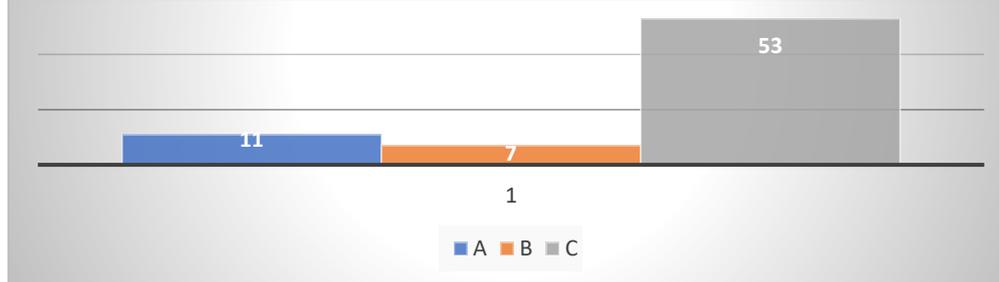
Corrigée des recettes exceptionnelles, les CAF nettes et brutes sont négatives depuis 2 018 avec une forte dégradation depuis 2 019 (Caf nette : -154 K€ en 2019 ; - 748 K€ en 2 020 ; - 877 K€ en 2 021).

A.7 LES EFFECTIFS

Au titre de l'année 2021, la CCDS a donc rémunéré près de soixante-dix agents pour un montant de 3 400 000,00€.

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Budget du personnel	469 695,31	1 826 719,25	2 007 928,64	1 908 851,87	2 889 277,35	3 022 200,00	3 291 783,00	3 400 000,00
Evolution en %		288,92%	9,91%	-2,88%	48,16%	0,47%	12,33%	11,64%
Nombre d'agents	7	39	42	47	69	70	73	70
Emplois saisonniers	/	5	3	10	200	200	0	100
Reconstitution de carrières	/	/	21 - CIAS	/	/	2 - Sinnamary	/	/
Avancements d'échelon et de grade	/	23	/	/	/	52	17	27
Couverture sociale MNT	/	/	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Ticket restaurant 50/50	/	/	/	8/agent/mois	8/agent/mois	8/agent/mois	8/agent/mois	8/agent/mois

Répartition du personnel de la CCDS par catégorie au 31/12/2021



Afin de pouvoir répondre au projet politique qui a pour objectif d'être au plus près des usagers/administrés du territoire des Savanes, depuis le 1^{er} janvier 2022, la nouvelle administration est instaurée.

A ce titre, les postes de travail existants ont été requalifiés et les postes nécessitant le renfort des équipes en place par leur expertise ont été créés dès 2021 afin de pouvoir être pourvus dès 2022.

Au vu de ces éléments, le tableau des effectifs dénombre 106 postes créés par délibération dont 70 pourvus et 36 vacants, répartis ainsi qu'il suit :

	A	B	C
Titulaires	5	2	46
Non titulaires	6	3	4
Contractuels	0	1	3

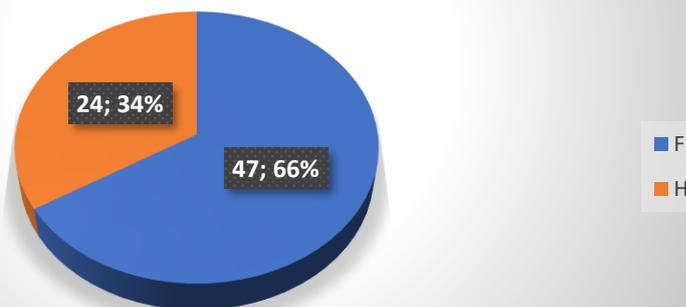
A.8 Rapport parité homme/femme

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20.000 habitants.

Instauré par l'article 61 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 (codé à l'article L2311-1-2 du CGCT), ce rapport sera présenté au conseil d'avril prochain :

- La première partie concernera le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de l'EPCI,
- La seconde partie exposera le bilan des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire pour favoriser l'égalité femmes-hommes.

Répartition du personnel de la CCDS par genre au 31/12/2021



B) LES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2 021

Ils se présentent avant rattachements des charges et des produits et intégration des restes à réaliser comme suit :

Fonctionnement		
Chapitre	Libellé	CA provisoire 2 021
011	Charges à caractère général	4 744 975,74
012	Charges de personnel	3 640 473,57
014	Atténuation de produits	12 994 580,00
65	Charges de gestion courante	753 666,15
	<i>Obligatoires</i>	182 507,15
	<i>Subventions</i>	571 159,00
66	Charges financières	17 855,20
67	Charges exceptionnelles	529 653,75
	Solde RAR fonctionnement	
	<i>Sous -total dépenses réelles</i>	22 681 204,41
042	Dotations aux amortissements	439 389,74
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	439 389,74
Total dépenses		23 120 594,15
013	Atténuations de charges	446 640,04
70	Produits d'exploitation	390 993,60
73	Impôts et taxes	13 254 360,00
74	Dotations et participations	7 647 669,96
75	Produits de gestion courante	30 215,96
77	Produits exceptionnels	140 126,49
	Solde RAR fonctionnement	
	<i>Sous total recettes réelles</i>	21 910 006,05
	<i>Sous total recettes d'ordre</i>	3 645,00
Total recettes		21 913 651,05
Résultat		- 1 206 943,10
CAF		- 771 198,36
CAF nette		- 877 421,30
Investissement		
16	Remb. emprunt	106 222,94
204	Subvention inversée	547 000,00
20	Immob. Incorporelles	131 255,19
21	Immob. Corporelles	413 837,55
23	immob. En cours	1 630 904,82
26	Immobilisations financières	7 500,00
	Solde RAR investissement	
Total dépenses		2 836 720,50
10	Dotations, subventions	170 503,69
13	Subvention d'investissement	615 016,88
23	Immob. En cours	52 842,36
	Solde RAR investissement	
	Total recettes réelles	838 362,93
040	Amortissement	439 389,74
	Total recettes ordre	439 389,74
Total recettes		1 277 752,67
Solde d'investissement		- 1 558 967,83
Besoin de financement		- 2 769 555,93
Mobilisation emprunt		
Variation fonds de roulement		- 2 769 555,93
FR initial		4 067 536,53
FR final		1 297 980,60

	Synthèse		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles	21 910 006,05	838 362,93	22 748 368,98
Dépenses réelles	22 681 204,41	2 836 720,50	25 517 924,91
Solde	- 771 198,36	- 1 998 357,57	- 2 769 555,93
Variation du fonds de roulement	- 2 769 555,93		
Solde de clotûre	1 297 980,60		

La CAF devrait être négative de 771 K€ et la CAF nette négative de -877 K€. Compte tenu des recettes et dépenses d'investissement, le fonds de roulement devrait être en repli de 2,7 M€ et s'élever à 1,3 M€ en fin d'exercice.

La situation financière de la CCDS est devenue difficile compte tenu de la forte croissance de ses dépenses de fonctionnement par rapport à ses recettes de fonctionnement. La perception de recettes fiscales exceptionnelles a permis de différer ces effets tant sur la CAF que la trésorerie.

Cependant, à compter de 2 020, la situation se dégrade rapidement et il convient de mettre en place, sans délai, un plan de redressement fondé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'utilisation des marges manœuvre restantes sur la fiscalité.

Les pistes de redressement sont les suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Maîtrise de la masse salariale
- Exercice des compétences obligatoires
- Politique volontariste pour les entreprises

LES ORIENTATIONS 2022

La Communauté de Communes des Savanes intervient sur un large champ de politiques publiques, notamment dans de nombreux secteurs dévolus à l'échelon communautaire tels que le développement économique, l'aménagement du territoire, le social, le cadre de vie, l'environnement, l'habitat et la promotion touristique...

Avec la mandature en place depuis novembre 2020, et la révision du projet de territoire 2019-2025, la CCDS se doit de développer une véritable culture de l'anticipation et de l'innovation sociale, et se doter des méthodes modernes de conception et de gestion des politiques publiques pour inscrire ce territoire de plus de 29.000 habitants dans une nouvelle dynamique démographique, économique et sociale, à l'intérieur duquel l'ensemble des 4 communes membres doivent prendre place dans toutes leurs richesses et composantes.

Avec la révision du projet de territoire, couplé avec le schéma d'animations et d'actions économiques, l'assemblée communautaire aura défini la feuille de route stratégique au sein de laquelle seront arrêtées les orientations prioritaires et les valeurs majeures à voir traduire et porter par les services communautaires pour assurer un développement harmonieux et partagé par tous.

Aujourd'hui, ce projet de territoire doit se traduire de manière stratégique et opérationnelle par l'administration communautaire, dans un environnement institutionnel et une organisation territoriale en pleine recomposition avec des contraintes financières croissantes, le besoin d'articulation avec le projet de schéma de mutualisation, mais surtout l'ensemble des transferts de compétences en cours ou à venir et tenir compte surtout des besoins de la population.

La déclinaison de cette démarche se doit d'être résolument participative, innovante, anticipative et constructive en association avec le plus grand nombre d'agents, femmes et hommes, au sein des services, mais également en faisant une part importante aux communes membres et aux satellites.

C'est dans cette optique, que je propose cette année, en adéquation avec la nouvelle administration, de développer les relations avec l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale en mettant en commun les fonctions supports par la création de services communs (RH, finances...).



Aussi, dans une logique de territorialisation tenant compte des enjeux socio-économiques et des dispositifs existants en matière d'habitat et de logement, la CCDS s'engagerait en 2022 à accompagner les ménages à travers sa politique locale de l'habitat qui sera menée autour de trois grandes orientations :

- Accompagner et conseiller la population sur la diversité de l'offre existante : guichet d'informations, accompagnement à l'instruction des dossiers de demande d'amélioration des logements, conseils techniques et

financiers par la mise en place d'une dynamique de réseaux d'acteurs, animation d'ateliers thématiques en lien avec les compétences transverses de la CCDS (énergie, social, tourisme, environnement...)

- Développer une offre de logements abordables : soutien à l'accession sociale à la propriété et à la révision des loyers
- Améliorer le cadre de vie des habitants : rénovation des logements existants et revitalisation des quartiers dégradés

Parallèlement à ces orientations, la CCDS s'inscrit dans le lancement de son Programme Local de l'Habitat qui constituera à terme un outil stratégique incontournable pour le territoire.



Enfin, la CCDS s'engage à signer cette année, un protocole relatif au Contrat de Relance de Transition Ecologique avec l'ETAT afin d'établir un plan d'actions qui visera notamment à améliorer l'attractivité de son territoire en aménageant des zones dédiées qui favoriseront l'accueil d'activités économiques et industrielles. Ces activités devront s'accompagner du développement en parallèle des aspects sociaux et à termes de mobilité durable. La CCDS a également à cœur d'inscrire ses projets dans une logique de préservation de l'environnement, de maintien de la qualité de vie et de résorption des inégalités sociales.

A ce titre, la CCDS a d'ores et déjà acté le lancement de nombreuses actions majeures visant à définir un diagnostic partagé du territoire. Les orientations des documents de planification et de programmation existants seront intégrées, tout comme les démarches en cours, dans la continuité de la démarche « Territoire d'industrie de Kourou » notamment. En matière de développement économique, la CCDS redynamisera le dispositif LEADER et priorisera les filières agricoles afin de valoriser la production locale. Elle poursuivra sa politique d'aménagement dans les zones d'activités économiques, le bras armé pour assurer l'attractivité du territoire.

Transfert de gestion des Zones d'Activités Economiques à la CCDS le 01/01/2022

✉ zae@ccds-guyane.fr

☎ 0594.22.00.17



Sécurité incendie

Bordures

Signalisation

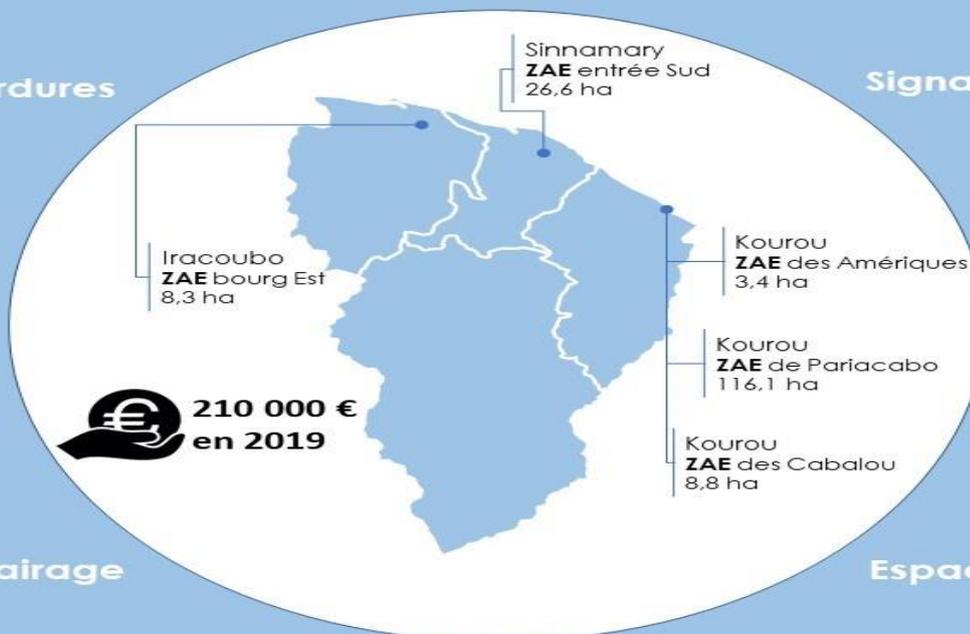
Voirie

Trottoirs

Eclairage

Espaces verts

Canaux / Fossés



Le budget primitif qui vous sera prochainement soumis se doit de satisfaire aux objectifs budgétaires et financiers par l'exécutif. Le maintien des taux de la fiscalité est un des engagements prioritaires de l'EPCI et cela dans un contexte financier national difficile.

A. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

Par délibération n°-CC-2021-CCDS, le conseil communautaire a adopté la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M57 au 1/01/2022. Cette instruction s'accompagne de l'adoption d'un règlement Budgétaire et Financier (RBF) qui vous sera présenté en avril prochain.

Il formalisera et précisera les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à la CCDS ainsi que la relation financière avec les satellites.

Le budget 2022 sera composé d'un budget principal et d'un budget annexe :

- Service public d'assainissement non collectif : 365 000€

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants, la politique menée en 2021 se poursuivra sur l'ensemble du territoire, à savoir les contrôles de conformité, les aides et conseils pour les installations des installations d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire.

Cependant, ce budget est actuellement financé par le budget principal et il conviendra en 2 022 de mettre un plan d'actions et une tarification permettant de parvenir à un financement exclusif par les usagers à compter de 2 023.

La gestion des déchets représentera un budget de 5 204 000€.

La CCDS devra poursuivre sa dynamique afin de tendre vers un modèle de traitement des déchets plus vertueux par la mise en œuvre d'une politique de prévention, de réduction et valorisation matière.

De manière concrète, les cinq lignes directrices du service gestion déchets pour l'année 2022 sont les suivantes :

- Prévention et réduction des déchets (réemploi, réutilisation,
- Communication-sensibilisation -répression,
- Développement du recyclage et de la valorisation des déchets,
- Développement de solutions de traitement des déchets résiduels aux normes,
- Développer et structurer l'économie sociale et solidaire,
- Fiscalité et équilibre budgétaire du service

Budgets autonomes

- o Office de Tourisme Intercommunal des Savanes : 350 000 €

Les objectifs de l'Office de Tourisme Intercommunal des Savanes sont de renforcer l'attractivité du territoire, de donner une image valorisante du territoire des Savanes ainsi que développer ses offres touristiques pour les clientèles hexogènes que pour le tourisme endogène qui sont les premiers ambassadeurs. Les champs d'intervention sont les suivants :

- Accueillir et informer la clientèle touristique
- Animer et dynamiser le territoire
- Accompagner les porteurs de projets
- Mener une politique stratégique touristique intercommunale

- o Centre Intercommunal d'Action Sociale : 1 189 000€

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes (CIASS) devra s'attacher à mettre en œuvre une dynamique au service de tous et confirmer la volonté de la Communauté de Communes des Savanes d'afficher une solidarité sans faille entre les territoires et les habitants.

Adossées aux mandatures municipales, les différentes interventions du CIASS s'attacheront prioritairement à répondre aux problématiques et questions suivantes :

- Le logement
- L'animation et la prévention
- L'insertion sociale et économique
- L'accompagnement des seniors
- Le soutien à toutes les formes de précarité

- o Transfert d'activité du Groupement d'intérêt Public -Jeunesse Kourou au 1/03/2022

En vue de cette opportunité, une gouvernance intercommunale pourrait être mise en œuvre par la création d'un centre intercommunal sport éducation culture des savanes (CISEC) qui deviendrait un outil fédérateur pour les associations, les clubs et tous les jeunes du territoire des savanes et consisterait à :

- Informer et orienter les adhérents
- Accompagner les projets : conseils techniques et financiers
- Soutenir, Encourager et Promouvoir, les actions intercommunales et communales liées au sport, éducation, culture
- Favoriser l'insertion, la formation et la qualification des adhérents

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A.1 Les recettes

- Produits d'exploitation

Il est prévu de percevoir 500 000 € sur la redevance des DIB instaurée en 2 019

- Dotations-participations

Stagnation de la DGF et des dotations de compensation : 3 400 000 000 €

- Impôts et taxes

A pression fiscale constante et stagnation des bases fiscales, le produit fiscal serait le suivant :

Bases fiscales			
	2021	%	2022
Taxe d'habitation (TH)			
Taxe foncier bâti (TFB)	28 705 000	0,00%	28 705 000
Taxe foncier non bâti (TFNB)	509 000	0,00%	509 000
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	22 099 000	0,00%	22 099 000
Taux d'imposition			
	2021	%	2022
Taux TH			
Taux TFB	3,00%		3,00%
Taux TFNB	3,45%	0,00%	3,45%
Taux CFE	24,56%	0,00%	24,56%
Produit fiscal			
	2021	%	2022
Taxe d'habitation (TH)			
Taxe foncier bâti (TFB)	861 150		861 150
Taxe foncier non bâti (TFNB)	17 561	0,00%	17 561
Cont. Fonc. Des entrep. (CFE)	5 427 514	0,00%	5 427 514
Produit fiscal	6 306 225	0,00%	6 306 225
Autres recettes fiscales			
IFER	306 771	0,00%	306 771
TASCOM	89 357	0,00%	89 357
Taxe addit. Fnb	69 501	0,00%	69 501
CVAE	988 332	0,00%	988 332
DCRTP	475 876	0,00%	475 876
TH	232 809	0,00%	232 809
Fraction TVA	1 943 838	0,00%	1 943 838
Allocations compensatrices	5 312 011	0,00%	5 312 011
Autres	0		
Produits TH/FNB transférés	0		
Autres produits fiscaux	9 418 495	0,00%	9 418 495
Fiscalité totale	15 724 720	0,00%	15 724 720
TEOM			
	2021	%	2015
Bases TEOM	19 300 629	0,66%	19 428 000
Taux moyen TEOM	11,97%	0,00%	11,97%
Produit TEOM	2 310 285	0,66%	2 325 532
Total fiscalité perçue	18 035 005	0,08%	18 050 252

Les allocations compensatrices sont intégrées au produit fiscal et déduites des dotations-participations.
TEOM : l'année 2022 marque la fin du dispositif de lissage instauré en 2012 sur une période de 10 ans. Le taux fixé cette année est de 11.97% pour l'ensemble des communes soit une recette de 2.4 M€.

A.2 Les dépenses

- Charges à caractère général : + 1,16 % : 4 800 000

Compte tenu des nouveaux services qui seront déployés, la CCDS prévoit en 2022 une augmentation de ses charges à caractère général de 1.16%.

- Les attributions de compensation

En rappel, les attributions de compensations au titre de l'année 2021 ont été notifiées aux communes en références aux montants alloués en 2020.

L'année 2022 marquera la prise en considération des transferts de compétence :

- Des zones économiques d'activités (ZAE) suite à la révision dérogatoire en date du 29/10/2021 pour un montant de 219 954€ selon les modifications apportées pour la commune de Sinnamary :

Evaluation des charges nettes transférées				
	Iracoubo	Kourou	Saint Elie	Sinnamary
Evaluation des charges liées aux zones	3 021,00	98 426,00	0	12 120,00
Evaluation des charges de personnel	0	0	0	90 845,00
Evaluation charges liées à un équipement (hors personnel) – immobilier d'entreprise	0	0	0	65 247,00
Total charges	3 021,00	98 426,00	0	168 212,00
Recettes réelles (-)	0	0	0	49 705,00
Total charges nettes transférées	3 021,00	98 426,00	0	118 507,00

- GEMAPI – gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations – les conclusions de la réunion de la Commission d'évaluation des charges transférées en date du 18 janvier 2022 conduisent à examiner de nouvelles charges. Synthèse des premières évaluations :

Montant des AC (charges NETTES transférées)	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Kourou	420 208 €	82 727 €	502 935 €
Sinnamary	269 401 €	- €	269 401 €
Iracoubo	4 595 €	- €	4 595 €
Saint-Elie	- €	- €	- €

- Charges de personnel

Les lignes directrices de gestion seront rédigées cette année pour la période 2022 - 2026. Ce document précisera les axes majeurs des réflexions en termes d'évolution des ressources humaines de la CCDS et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

La CCDS prévoit une progression de la masse salariale en raison de plusieurs dispositifs légaux :

- Projet de revalorisation de la rémunération des agents de catégorie C au 1er janvier 2022 et diminution de la durée des bas échelons ramenant la durée du grade de 25 ans à 19 ans en Echelle C 1 et de 25 ans à 20 ans en Echelle C 2 pour les catégories C. Une bonification d'ancienneté d'un an interviendrait après le reclassement faisant automatiquement gagner 1 échelon aux agents reclassés dans le 7 premiers échelons des échelles C 1 et C 2
- Les incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement des carrières des agents
- L'Evolution des effectifs

Effectif

Au 1 janvier 2022, la CCDS prévoit 96 postes dont 73 pourvus et 23 vacants répartis comme suit :

	A	B	C
Titulaires	5	2	48
Non titulaires	6	3	5
Contractuels	0	1	3

Primes et indemnités

La plupart des régimes indemnitaires qui ont fait l'objet d'un décret (de publication) a été transposé par délibérations du conseil communautaire. Le RIFSEEP (IFSE et CIA) a été voté avec des taux similaires à ceux de l'Etat et sans perte de rémunération pour les agents.

Il est précisé que tous les agents titulaires et contractuels perçoivent les 40% de vie chère. Le montant des primes est estimé à 617 143.23€.

NBI, supplément familial

En 2021, les indemnités NBI, supplément familial des agents titulaires s'élevaient à 30 528.84€ ; en 2022, elles sont estimées à 36 000€.

Avantages en nature

En 2021, l'ensemble des véhicules a été mis à la disposition des besoins des services.

Assurance chômage

Au titre de l'allocation retour à l'emploi, la CCDS a indemnisé 3 agents pour un montant de 39 263.53€. En janvier 2022, le nombre est identique.

Départ à la retraite

En 2021, 2 agents sont partis à la retraite et en 2022, il est prévu 1 départ.

Recrutements

La CCDS prévoit de recruter en 2022 uniquement 100 occasionnels dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) financé à 80% par poste.

En masse, les dépenses de personnel évolueraient à 3 747 000 € soit une croissance prévue de 5,46% compte tenu des prévisions de recrutement.

Durée du temps de travail

A compter du 1er janvier 2022, la CCDS appliquera les 1607 heures annuelles de travail en mettant en œuvre 2 modalités de gestion du temps de travail :

- 36 heures de travail par semaine avec 6 jours de réduction de temps de travail (RTT) pour l'ensemble des agents à temps complet (journée de solidarité comprise).

La réduction du temps de travail est un dispositif permettant à un agent de bénéficier de jours supplémentaires de repos pour réduction du temps de travail (RTT) quand la durée de travail effectif (hors heures supplémentaires) est supérieure à la durée légale de travail (35 heures).

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail (dont le nombre peut être arrondi à la demi-journée supérieure) :

Durée hebdomadaire de travail	36 heures
Nbre de jours RTT temps complet	6 jours
Temps partiel 90%	5.5
Temps partiel 80%	5
Temps partiel 70%	4.5
Temps partiel 60%	4
Temps partiel 50%	3

- Forfait en jours sur l'année de 217 jours travaillés avec l'octroi de 12 jours de réduction de temps de travail (RTT) en moyenne, pour les cadres du Comité de direction et, sur proposition de l'administration, pour les agents correspondants aux conditions suivantes :
 - o Cadres disposant d'une autonomie dans l'organisation de leur temps de travail et dont la nature des fonctions ne leur permet pas d'appliquer l'horaire collectif en vigueur dans leur service,
 - o Personnel dont la durée de travail ne peut être prédéterminée et disposant d'une réelle autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps pour l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées

Mutualisation

Création de services communs des fonctions supports à disposition de la CCDS, de l'Office de Tourisme intercommunal et du Centre Intercommunal d'Action Sociale

- Convention en cours de rédaction, et mise en place de la mutualisation en juin 2022
- Nombre d'agents concernés => 3 en RH et 6 en finances/marchés publics/ 3 en informatique

Charges de gestion courante

Le chapitre 65 est composé :

- o Indemnités des élus : 116 000 €
- o Subventions :
 - Office de Tourisme Intercommunal des Savanes : 350 000 €
 - Centre Intercommunal d'Action Sociale : 1 189 000€
 - Politique de la ville : 100 000 €
 - Mission locale : 65 460 €
 - Subventions aux associations : 100 000 €
- o Divers (missions, charges sociales, formations ...) : 74 000 €

Charges financières

Ce chapitre comptabilise les dépenses de remboursement des intérêts d'emprunts estimé à 15 285.40€.

Dotations aux amortissements

Tenant compte du basculement en M57, les autres charges de fonctionnement sont constituées des opérations d'ordre (chapitre 042), les montants des dépenses des dotations aux amortissements soit une estimation à 450 000€.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

B.1 Les recettes

Afin de répondre au programme d'investissement 2022, la CCDS pourrait envisager un emprunt de 7M€ et de la FCTVA estimé à 234 000 € sur la base des dépenses effectuées en 2 021.

Recette d'ordre : Amortissements pour 450 000 €

B.2 Les dépenses

La clôture des opérations en cours demeure une priorité :

- Construction de la maison des services au public : 397 100€
- Réalisation d'un centre de transfert : 2 074 279€
- Déchèterie Sinnamary : 801 939.98€
- Aménagements des criques : 696 841.02€

Projets à venir :

- Plateforme de compostage des déchets verts
- Aménagement d'un carrefour pour accès à l'éco site
- Acquisition d'un broyeur mobile pour les communes
- Aménagement et renforcement déploiement bornes d'apport volontaire emballage et verre
- Aménagement des zones d'activités économiques
- Construction du siège : Lancement du concours d'architecte
- Réhabilitations des décharges de Kourou et Saint-Elie

Remboursement d'emprunts : 110 000 €

Afin d'équilibrer la section, les dépenses sur les immobilisations nettes de subventions s'élèveraient à 674 K€.

De manière synthétique, le budget se présenterait ainsi :

Fonctionnement				
Chapitre	Libellé	CA provisoire 2 021	%	Projet BP 2 022
011	Charges à caractère général	4 744 975,74	1,16%	4 800 000,00
012	Charges de personnel	3 640 473,57	11,46%	4 057 800,00
014	Atténuation de produits	12 994 580,00	0,00%	12 994 580,00
65	Charges de gestion courante	753 666,15	6,87%	805 460,00
	<i>Obligatoires</i>	182 507,15	1,00%	355 460,00
	<i>Subventions</i>	571 159,00	-21,21%	450 000,00
66	Charges financières	17 855,20	17,61%	21 000,00
67	Charges exceptionnelles	529 653,75	-96,22%	20 000,00
	Solde RAR fonctionnement			-
	<i>Sous -total dépenses réelles</i>	22 681 204,41	0,08%	22 698 840,00
042	Dotations aux amortissements	439 389,74	2,41%	450 000,00
	<i>Sous total dépenses d'ordre</i>	439 389,74	2,41%	450 000,00
Total dépenses		23 120 594,15	0,12%	23 148 840,00
013	Atténuations de charges	446 640,04	-100,00%	-
70	Produits d'exploitation	390 993,60	27,88%	500 000,00
73	Impôts et taxes	13 254 360,00	36,18%	18 050 252,00
74	Dotations et participations	7 647 669,96	-55,54%	3 400 000,00
75	Produits de gestion courante	30 215,96	-100,00%	-
77	Produits exceptionnels	140 126,49	-100,00%	-
	Solde RAR fonctionnement			-
	<i>Sous total recettes réelles</i>	21 910 006,05	0,18%	21 950 252,00
	<i>Sous total recettes d'ordre</i>	3 645,00		-
Total recettes		21 913 651,05	0,17%	21 950 252,00
Résultat		- 1 206 943,10	-0,69%	- 1 198 588,00
CAF		771 198,36	-2,93%	748 588,00
CAF nette		- 877 421,30	-2,15%	- 858 588,00
Investissement				
16	Remb. emprunt	106 222,94	3,56%	110 000,00
204	Subvention inv versée	547 000,00		-
20	Im mob. Incorporelles	131 255,19	-100,00%	-
21	Im mob. Corporelles	413 837,55	-100,00%	-
23	im mob. En cours	1 630 904,82	-58,68%	673 924,77
26	Im mobilisations financières	7 500,00		-
	Solde RAR investissement			-
Total dépenses		2 836 720,50	-72,37%	783 924,77
10	Dotations, subventions	170 503,69	37,55%	234 532,17
13	Subvention d'investissement	615 016,88		-
23	Im mob. En cours	52 842,36		-
	Solde RAR investissement			-
	Total recettes réelles	838 362,93		234 532,17
040	Amortissement	439 389,74		450 000,00
	Total recettes ordre	439 389,74		450 000,00
Total recettes		1 277 752,67	-46,43%	684 532,17
Solde d'investissement		- 1 558 967,83	-93,62%	- 99 392,60
Besoin de financement		- 2 769 555,93		- 1 297 980,60
Mobilisation emprunt				
Variation fonds de roulement		- 2 769 555,93	-53,13%	- 1 297 980,60
FR initial		4 067 536,53	-68,09%	1 297 980,60
FR final		1 297 980,60	-100,00%	0,00

Les prévisions de dépenses d'investissement conduisent à une CAF négative de 749 K€ et une CAF nette de 859 K€ ; Afin d'obtenir un ratio de désendettement de 8 ans (sans endettement supplémentaire permettant de conduire une PPI), il conviendrait de dégager une CAF minimale de 130 000 € et pour cela, d'obtenir une augmentation de la CAF prévue de 880 000 € par une réduction des dépenses de fonctionnement.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant aux orientations budgétaires proposées au titre de l'exercice 2022. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1321-1 et suivants, L. 5211-17 et L. 5214-16 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment son article 64 ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu l'avis favorable du bureau en date du 10 mars 2022 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND acte du rapport d'orientations budgétaires 2022,

Les orientations principales sont les suivantes :

- Le maintien des taux de fiscalité ;
- La maîtrise de la masse salariale ;
- La valorisation de la production locale par la redynamisation du dispositif LEADER ;
- Le soutien aux filières agricoles ;
- Le déploiement des actions sociales et des actions touristiques sur le territoire des savanes ;
- L'attractivité du territoire par l'aménagement des zones d'activités économiques et la relance de l'emploi ;
- La poursuite des projets liés à l'environnement ;
- Construction du siège de la CCDS à Kourou ;

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de procurations : 07

Nombre de votants : 25

Pour : 24

Contre : 00

Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 22 mars 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

